

Fiche technique de sécurité – CE

établi conformément aux directives de la Commission 91/155/CE et 93/112/CE

520 Vernis espaceurs base en résine photopolymère

1. Désignation des matières premières, de la préparation et du fabricant

1.1 Désignation des matières premières ou de la préparation

1.2 Désignation du fabricant

YETI DENTALPRODUKTE GMBH

Industriestr. 3, D-78234 Engen, Tél.: 07733 / 9410-0, Fax (0049)0733-941022

2. Composition / Indications des composants

Différents acrylates en base de résine, méthylacrylates,

3. Dangers éventuels

Indication du danger: provoque des irritations cutanées, des yeux et de l'appareil respiratoire, facilement inflammable, sensibilisation de la peau possible

4. Mesures de premiers secours

Mesures générales: ôter immédiatement les vêtements salis par ce produit. Consulter un médecin en cas de symptômes apparemment ramenés à l'influence du produit sur la peau, les yeux ou l'inhalation de ses vapeurs.

En cas de l'inhalation: prendre l'air frais, coucher calmement et consulter un médecin.

En cas de contact cutané: laver à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de contact avec les yeux: suffisamment rincer sous l'eau courante en ouvrant les paupières et consulter un médecin.

Après avoir avalé ce produit: consulter immédiatement un médecin

5. Mesures contre les incendies

Produits extincteurs adéquats: extincteur à poudre sèche, mousse, gaz carbonique.

Par des raisons de sécurité produits extincteurs inadéquats: plein jet d'eau.

Danger particulier par le produit lui-même, ses produits de combustion ou les gazes dégagés.

En cas de l'incendie: dégagement de monoxyde de carbone et gaz carbonique

Équipement particulier de protection en cas de l'incendie: mesures habituelles contre les incendies chimiques, c'est-à-dire prendre appareil respiratoire de protection (appareil isolant) indépendant

6. Mesures en cas de dégagement involontaire

Mesures de précaution personnelles: bien aérer. Tenir à l'écart des sources de chaleur

Mesures antipollution: ne pas verser vernis non durci dans la canalisation et les eaux Souterraines

YETI DENTALPRODUKTE GMBH

Date de révision: 01.08.1997

page 1

Fiche technique de sécurité – CE

établi conformément aux directives de la Commission 91/155/CE et 93/112/CE

Mesures de nettoyage: taches de vernis non durci à l'aide d'un torchon imprégné d'isopropanol ou acide acétique éther. Récupération de petites quantités au sable, farine fossile ou sciure de bois. Eliminer selon les normes prescrites.

Vernis durci: traiter comme résidu de matière synthétique.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Assurer une bonne aération du lieu de travail. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des flammes ouvertes et des étincelles. Utiliser, si possible, uniquement des appareils protégés. Pas de mesures de la protection contre l'incendie et l'explosion nécessaires.

7.2 Stockage:

Tenir au sec à température basse, inférieure de 20°C. Protéger de la lumière.

8. Limitation de l'exposition et protections de sécurité corporelles

Mesures de sécurité générales:

Laver les mains après le travail et avant les repas.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Eviter tout contact avec les yeux ou la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection des yeux: lunettes de protection

Protection des mains: gants de protection de caoutchouc

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat d'agrégation:	liquide
Couleur:	voir désignation de matière
Odeur:	1,0591 g / cm ³
Solubilité:	à 20°C: 5,0 g/l
Point d'inflammation:	non déterminé
Moyens de solubilité organiques:	miscibles avec la plupart des moyens de solubilité organiques
Valeur pH:	non applicable

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Protéger de la chaleur, de l'insolation et de l'action de la lumière

Matières à éviter: Produit polymérise en contact avec formation radicale.

Désintégration thermique: Pas de réactions dangereuses si le produit est stocké et utilisé de façon adéquate.

Fiche technique de sécurité – CE

établi conformément aux directives de la Commission 91/155/CE et 93/112/CE

11. Indications toxicologiques

Estimé au moyen de méthyl méthacrylate:

Ne pas avaler: toxicité aiguë: >5000 mg/kg, (Source: littérature), espèce rats
Contact avec la peau: non irritant, espèce lapin
Contact avec les yeux: Espèce oeil lapin, durée d'exposition 24 h
Sensibilisation: Les tests de sensibilisation avec cochons d'Inde avec ou sans adjuvant montrent des résultats positifs et négatifs.
Source: littérature

12. Indications écologiques

Persistance et décomposition:

Degré de décomposition: non déterminé; le produit n'est pas facilement décomposable conformément aux directives de la OECD, mais potentiellement décomposable biologiquement.

Toxicité aquatique:

Toxicité de poisson: non déterminé

Pour méthyl méthacrylate vaut: LC50: > 79 mg/l NOEC: 40 mg/l

Durée d'exposition: 96 h, espèce: *Ocorrhynchus mykiss*, truite

Méthode: OECD 203 / ISO 7346 / EEC 84 / 449 V, C1

13. Recommandations d'évacuation

Selon les prescriptions locales remettre le matériel non durci à une centrale de combustion spécialisée.

14. Indications de transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (passage de la frontière/intérieur):
ADR/RID-GGVS/E chiffre: 3

Chiffre: 5b

Numéro UN: 1866

Désignation: solvant de résine, contient méthyl méthacrylate

Transport maritime: IMDG/GGV mer:

Chiffre maritime: 3.2

15. Prescriptions

Caractérisation selon les prescriptions de la CE:

Marquage obligatoire, contient oligomères et méthyl méthacrylate

Lettre distinctive et signe de danger: Xi irritant, F légèrement inflammable

CE / R: 36/37/38 irritant aux yeux, les organes

respiratoires et la

peau

11 facilement inflammable

43 sensibilisation par contact cutané possible

Fiche technique de sécurité – CE

établi conformément aux directives de la Commission 91/155/93/112/CE

16	CE / S 2	tenir éloigné des enfants
29		tenir éloigné des sources de chaleur – ne pas fumer
		ne pas verser dans les eaux d'évacuation
		Prescriptions nationales
		WGK (classe de contamination des eaux) 1: risque minime pour l'eau
		Classe de déchets: 57202, résidus de fabrication par la production de matière synthétique

16. Indications supplémentaires

Le produit est livré stabilisé. Polymérisation possible sous dégagement de chaleur en exédant le magasinage (consistant au minimum 3 ans) et/ou le température du dépôt (ne pas stocké au-dessus de 25°C).

Ces indications décrivent exclusivement les conditions nécessaires de sécurité propres à ce produit et se basent sur le niveau actuel de nos connaissances.